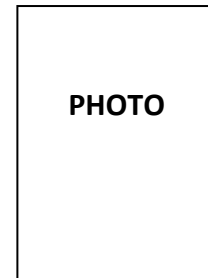




Paroisse Saint-Pierre de Montmartre
2, rue du Mont Cenis 75018 Paris
01.46.06.57.63
contact@spmontmartre.com
www.saintpierredemontmartre.net



2017 / 2018

BULLETIN D'INSCRIPTION
AUMÔNERIE
CATECHISME
ATELIERS DE LA FOI
Paroisse Saint-Pierre de Montmartre

INSCRIPTION 2017 - 2018

Aumônerie

- 6^e 5^e 4^e 3^e
Le vendredi 17h00 - 18h30

- 2nde 1^{re} terminale
Le vendredi 19h00 - 20h30

Eveil à la foi

- CP
- Catéchèse**
- CE1 CE2 CM1 CM2
- Le mardi 15h15 - 16h45
- Le samedi 10h00-11h45

Ateliers de la foi

- Le mardi 17h00 - 18h15

ETAT CIVIL DE L'ENFANT

Nom : Prénom :

Sexe : Garçon Fille Né(e) le :/...../.....A.....

Etablissement scolaire : Classe :

Adresse de l'enfant :
.....
.....
.....

COORDONNEES DES RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

Parents Père Mère Tuteur

PERE : Nom et prénom : Né le :

Adresse :

Tel. Domicile : Portable :

Mail :

MERE : Nom et prénom : Née le :

Adresse :

Tel Domicile : Portable : Mail :

Situation familiale des parents :

Mariés Séparés divorcés Célibataires autre situation

CONTACT PRINCIPAL Parents Père Mère Tuteur

Tel..... Mail.....

Frères et sœurs : noms et âges

.....
.....
.....

SACREMENTS recus/demandés

L'enfant est-il baptisé ? Oui non Si oui,

Date :Paroisse :Ville.....

Acte de baptême apporté oui non

Désire-t-il être baptisé ? Oui non Si oui, a-t-il commencé une préparation au baptême ?.....

A-t-il fait sa première communion ? Oui non

Si oui, date :

Paroisse :

Désire-t-il faire sa première communion ? Oui non

Désire-t-il faire sa confirmation ? Oui non

AUTORISATIONS PARENTALES

M/Mme Autorise / n'autorise pas (rayer)

..... A quitter son école et se rendre à la paroisse Saint-Pierre de Montmartre avec la conduite paroissiale pour suivre le catéchisme, participer aux Ateliers de la foi après le catéchisme / aumônerie.

M/Mme Autorise / n'autorise pas

A Rentrer seul.

Les personnes autorisées à prendre mon enfant à la sortie sont :

Les personnes autorisées à prendre mon enfant à la sortie sont :

| PRENOM | NOM | TELEPHONE | LIEN AVEC L'ENFANT |
|--------|-----|-----------|--------------------|
|--------|-----|-----------|--------------------|

M/Mme..... Autorise / n'autorise pas (rayer),

A titre gracieux, l'utilisation de l'image de mon enfant (vue de l'enfant)

Dans le cadre des activités paroissiales ou diocésaines.

L'association Diocésaine de Paris ou la paroisse pourront reproduire cette image sur tous les supports cités ci-dessous pour une durée de trois ans :

Périodique imprimé *Paris Notre-Dame, Vocations*, bulletins paroissiaux, ...

Site Internet général de l'ADP (www.cathlique-paris.com), et sites Internet des différents services du diocèse (service des vocations, Pôle Jeunesse et Jeunes pro, etc.)

Sites Internet des paroisses parisiennes, dont (www.saintpierredemontmartre.net)

Tracts et brochures imprimés, Affiches du service de communication du diocèse.

(Rayer si besoin).

Une photographie constituant une donnée à caractère personnel, j'ai été informé (e) des droits dont je dispose, à tout moment, afin de vérifier l'usage qui est fait de cette image et d'en demander le retrait de toute publication ou diffusion.

Oui, je souhaite être informé des activités de la paroisse en étant inscrit au site www.saintpierredemontmartre.net

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous avez un droit total d'accès, de modifications, de rectification et de suppression des informations nominatives vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous à la paroisse de Saint-Pierre de Montmartre. Déclaration à la CNIL : dispensée par l'article 22 de la loi du 06 janvier 1978 modifiée le 06/08/2004. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Fait à Paris le :

Signature du représentant légal de l'enfant :

A propos de l'autorisation de soins médicaux que de nombreux documents font figurer :

Cette rubrique est inutile. Cf. Art. R4127-42 du code de Santé publique

Article 42 (article R.4127-42 du Code de la Santé publique) :

« Un médecin appelé à donner des soins à un mineur ou à un majeur, ou à un majeur protégé doit s'efforcer de prévenir ses parents ou son représentant légal et d'obtenir leur consentement.

En cas d'urgence, même si ceux-ci ne peuvent être joints, le médecin doit donner les soins nécessaires.

Si l'avis de l'intéressé peut être recueilli, le médecin doit en tenir compte dans toute la mesure du possible. »

A REMPLIR PAR LA PAROISSE

Observations :

.....
.....
.....
.....

Participation financière :

Participation financière à l'aumônerie : 30 €

Participation financière à la catéchèse : 30 €

Participation financière aux Ateliers de la foi : 120 €

TOTAL :€ reçu en chèque en espèces à verser